

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communailes-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20160905\_07

### Séance du 5 septembre 2016

**Nombre de conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Votants : 15

**Date de la convocation :**

27 août 2016

**Date d'affichage :**

9 septembre 2016

L'an deux mil seize, le cinq septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Stéphane BERQUAND, Nicolas GRIFFOND.

Étaient absents : Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY.

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée secrétaire de séance.

---

**Objet : Réalisation d'un contrat de prêt PSPL  
d'un montant total de 80 000,00 € (quatre-vingts mille euros)  
auprès de la Caisse des dépôts et consignations  
pour le financement du réseau d'assainissement**

Le conseil municipal de la Commune de Mignovillard, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

*DÉLIBÈRE :*

Pour le financement de cette opération, M. Florent SERRETTE, maire, est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne de Prêt pour un montant total de 80 000,00 € (quatre-vingts mille euros) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Montant du Prêt : 80 000,00 €
- Durée de la phase de préfinancement : 3 mois
- Durée d'amortissement : 25 ans
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Index : Taux fixe
- Taux d'intérêt actuariel annuel: 1,19 %
- Amortissement : échéances constantes
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le conseil municipal autorise M. Florent SERRETTE, maire, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Certifiée exécutoire,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
  
Florent SERRETTE